TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE CATEGORIE C

COMMUNE DE BORGO

ANNEE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,

Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITE	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
4	Mme CAPOROSSI Christel	Adjoint d'animation territorial	15.06.2023
5	Mme CORAZZI Stéphanie	Adjoint d'animation territorial	15.06.2023
رج	Mme LAMBERTI Sophie X	Adjoint d'animation territorial	15.06.2023
3	Mme LEONI Pascale	Adjoint d'animation territorial	15.06.2023
$\overline{\Lambda}$	Mme VOILLEMIER Martine	Adjoint d'animation territorial	15.06.2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.

Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.

Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

entre Départemental de Gestion de on Publique Territoriale de la Haute-Corse
2 3 AOUT 2023
Courrier arrivé Gestion des carrières

	FEMINIES	HOMMAES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	5	0	5
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	5	0	S

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE

2 3 AOUT 2023

AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Borgo

L'autorité territoriale

NATALI Anne-Marie

Mele

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE CATEGORIE B

COMMUNE DE BORGO

ANNEE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,

Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE CIMILITÉ - NOM PRENOM PRIORITÉ		GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT	
1	Mme CECCARELLI Sophie	Rédacteur territorial	01.06.2023	

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.

Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.

Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE 2 3 AOUT 2023

AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse

2 3 AQUT 2023

Courrier arrivé
Gestion des carrières

Fait à Borgo

L'autorité territoriale

NATALI Anne-Marie



TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE CATEGORIE C

COMMUNE DE BORGO

ANNEE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,

Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE RHIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
3	Mme CARTA Alexandra	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	01.08.2023
4	Mme DONSIMONI Vanina	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	01.08.2023
1	Mme MATTEI Angeline	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	01.08.2023
X	M. MICAELLI Antoine	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	01.08.2023
2	Mme PASQUALINI Chantal	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	01.08.2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.

Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.

Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la{les} délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,



	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	5	1	6
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	4	1	5

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE 2 3 AOUT 2023 AU SIÈGE DU C.D.G DE LA

F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Borgo

L'autorité territoriale

NATALI Anne-Marie

le 30 DE S DE S

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL PRINCIPAL CATEGORIE C

COMMUNE DE BORGO

ANNEE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,

Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PHIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRÉNOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
5	M. ASTOLFI Joël Thierry	Agent de maitrise territorial	01.08.23
3	M. BASTIANI Pierre Antoine	Agent de maitrise territorial	01.08.23
2/	Mme BEVERAGGI Laurence Madeleine	Agent de maitrise territorial	01.08.23
7	Mme DAVID Blanche	Agent de maitrise territorial	01.08.23
4	Mme DEMASI Nadine	Agent de maitrise territorial	01.08.23
10	Mme GIUSTINIANI Audrey	Agent de maitrise territorial	01.08.23
16	Mme LUCCHETTI Marie Madeleine	Agent de maitrise territorial	01.08.23
Λ	M. OLIVIERI Andre	Agent de maitrise territorial	01.08.23
Inaladio	M. PAOLI Francois	Agent de maitrise territorial	01.08.23
8	Mme PIERACCINI Viviane Ida	Agent de maitrise territorial	01.08.23
Š	Mme RIVIERE Mireille	Agent de maitrise territorial	01.08.23

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.

Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.

Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année conceuns selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

2 3 AOUT 2023

Courrier arrivé Gestion des Carrières AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL PRINCIPAL CATEGORIE C ANNEE 2023

COMMUNE DE BORGO

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMINIES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	7	5	12
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	7	4	11

Fait à Borgo

le

L'autorité territoriale

NATALI Anne-Marie

Nate

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse

2 3 AOUT 2023

Courrier arrivé
Gestion des Carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE 2 3 AOUT 2023 AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE